

L'an deux mil vingt, le 21 février, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 10 février 2020, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

PRESENTS : Mmes COMBY Sandra, JACQUET Annick, DEVAUD Yvette, MM. BOUCHAUD Guy, HAYE Guy, LEYMARIE Frédéric, ROCHE Olivier, LABORIE Bernard, DURAND Jean Pierre,

Absents: GERAUD Pascal, excusé

SECRETAIRE : Sandra COMBY.

A l'occasion de cette dernière réunion du Conseil Municipal sous cette mandature, le Maire remercie chaleureusement tous les membres du Conseil Municipal pour leur assiduité, leur loyauté et la qualité des travaux qui ont été effectués durant ces six dernières années. Il souhaite à ceux qui ne se représentent pas le 15 mars une bonne continuation dans leur vie privée et professionnelle et les assure de sa reconnaissance pour le temps qu'ils ont consacré à la gestion de la commune et à leurs concitoyens.

1/ Renouveaulement de la convention « fourrière » avec la SPA de Périgueux.

Le Maire explique que la précédente convention signée entre la commune et la SPA a été signée en 2014 et qu'une nouvelle convention tenant compte des évolutions et du coût de la vie est proposée par la SPA. Il ajoute que la Mairie n'ayant pas de fourrière communale, elle est obligée de signer une convention avec la SPA.

La nouvelle convention précise entre autres que les frais d'urgence pour un animal blessé amené à la fourrière par les personnels assermentés par la Mairie seront pris en charge par la Mairie (à charge ensuite pour le propriétaire de l'animal de rembourser la Mairie) et que le coût de l'adhésion passe de 0,60 € à 0,80 € par habitant.

N'ayant pas d'autre alternative, le Conseil autorise le Maire à signer cette nouvelle convention.

2/ Mission SPS pour les travaux du meublé de tourisme.(Mission Sécurité et Protection de la Santé des travailleurs)

Le Maire explique que les employeurs ont pour obligation de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des travailleurs qui effectuent des travaux à leur profit. Il ajoute qu'à ce titre il doit signer un contrat avec un bureau d'études spécialisé qui sera chargé de coordonner la sécurité des ouvriers qui travailleront sur le chantier. Des devis ont été sollicités et la SOCOTEC a fait une proposition commerciale qui est présentée aux membres du Conseil.

Cette proposition est acceptée par le Conseil.

3/ Compte administratif 2019

Le Maire présente le compte administratif 2019 qui fait apparaître un résultat cumulé excédentaire de 89 473,34 €.

Il explique que ce résultat comptable est en baisse par rapport aux années précédentes (183 000 €) alors qu'en réalité il dépasse 230 000 €. Cela est dû à la prise en compte des 90 000 € pour les travaux d'aménagement d'un meublé de tourisme dans le logement communal et au retard pris dans le l'encaissement des subventions diverses (près de 45 000 €) .

Les membre du Conseil votent ce compte administratif et remercient tous les acteurs de ce bon résultat qui va permettre plus d'investissements en 2020.

4 /Adressage.

Le Maire annonce qu'il a pris en compte les remarques formulées par les membres du Conseil lors du dernier Conseil et que quelques adresse ont été modifiées conformément à leurs souhaits.

Il explique que le dossier a été complété par un registre parcellaire et qu'il va être transmis aux services de la Préfectures compétents pour sa validation. Il ajoute que la mise en place des panneaux et des numéros devrait se faire après l'été dès que ceux-ci auront été confectionnés par une entreprise qui sera choisie par les membres du prochain conseil municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire remercie encore les Conseillers et les invite ainsi que leurs conjoints et les employés municipaux à un repas financé par ses soins qui sera pris au restaurant des Forges à Savignac-Lédrier.

La réunion s'est terminée à 20H00.